

Détenteurs d'actions au porteur aux Pays-Bas

Assemblée générale de Fortis N.V. – Utrecht

Quelles sont les formalités à accomplir pour pouvoir participer à l'Assemblée générale de Fortis N.V. à Utrecht ?

Veillez prendre contact avec l'organisme financier où sont déposées vos actions Fortis et lui faire part de votre intention d'assister à l'Assemblée générale.

L'organisme financier se chargera de bloquer vos actions et de notifier votre enregistrement à Fortis N.V. (via Fortis Bank Nederland Settlements).

Fortis N.V. (via Fortis Bank Nederland Settlements) se chargera ensuite du traitement de votre enregistrement et de l'expédition de vos lettres d'accès. Fortis N.V. (via Fortis Bank Nederland Settlements) adressera ces documents à votre organisme financier, qui vous les enverra à son tour.

Comment donner procuration en vue de l'Assemblée générale de Fortis N.V. à Utrecht ?

Veillez prendre contact avec l'organisme financier où sont déposées vos actions Fortis et lui faire part de votre intention de donner une ou plusieurs procurations et le nom de votre (vos) mandataire(s).

L'organisme financier se chargera de bloquer vos actions et de notifier à Fortis N.V. (via Fortis Bank Nederland Settlements) l'enregistrement des procurations.

Fortis N.V. (via Fortis Bank Nederland Settlements) se chargera du traitement de l'enregistrement des procurations et de l'impression des lettres d'accès à l'intention de vos mandataires. Fortis N.V. (via Fortis Bank Nederland Settlements) adressera ces documents à votre organisme financier, qui vous les enverra à son tour.

Il vous incombe d'informer vos mandataires et de leur adresser les lettres d'accès avant l'Assemblée générale de Fortis N.V. à Utrecht.

Assemblée générale de Fortis SA/NV – Gand

Quelles sont les formalités à accomplir pour pouvoir participer à l'Assemblée générale de Fortis SA/NV à Gand ?

Veillez prendre contact avec l'organisme financier où sont déposées vos actions Fortis et lui faire part de votre intention d'assister à l'Assemblée générale.

L'organisme financier se chargera de bloquer vos actions et de notifier votre enregistrement à Fortis SA/NV (via Fortis Bank Nederland Settlements).

Fortis SA/NV (via Fortis Bank Nederland Settlements) se chargera du traitement de votre enregistrement et de l'impression des lettres d'accès. Fortis SA/NV (via Fortis Bank Nederland Settlements) adressera ces documents à votre organisme financier, qui vous les enverra à son tour.

Comment donner procuration en vue de l'Assemblée générale de Fortis SA/NV à Gand ?

Veuillez prendre contact avec l'organisme financier où sont déposées vos actions Fortis et lui faire part de votre intention de donner une ou plusieurs procurations et le nom de votre (vos) mandataire(s).

L'organisme financier se chargera de bloquer vos actions et de notifier à Fortis SA/NV (via Fortis Bank Nederland Settlements) l'enregistrement des procurations.

Fortis SA/NV (via Fortis Bank Nederland Settlements) se chargera du traitement de l'enregistrement des procurations et de l'impression des lettres d'accès à l'intention de vos mandataires. Fortis SA/NV (via Fortis Bank Nederland Settlements) adressera ces documents à votre organisme financier, qui vous les enverra à son tour.

L'octroi de procurations en vue de l'Assemblée générale qui se tiendra à Gand exige l'accomplissement d'une **formalité supplémentaire** : selon la loi belge, Fortis SA/NV doit subordonner la validité des procurations « papier » au blocage de vos actions dans le registre. En conséquence, veuillez vous conformer aux instructions suivantes :

Téléchargez la procuration sur le site web de Fortis

<http://www.holding.fortis.com/fr/actionnaires/assembleesdesactionnaires.asp> , imprimez-la et complétez les cases en couleur (indiquez votre nom et vos coordonnées ainsi que le nombre d'actions Fortis actuellement en votre possession – cette information vous est donnée par votre banque, qui se charge du blocage des actions dans le registre). N'oubliez pas de signer.

Envoyez ensuite le formulaire dûment complété et signé à Fortis de l'une des manières suivantes :

Par courrier timbré :

Fortis SA/NV
Corporate Administration - 1WA2A
Rue Royale 20
1000 Bruxelles
Belgique

Par télécopie :

Au numéro +32 2 565 55 15

Par courrier électronique :

Scannez le formulaire complété et signé et envoyez-le à corporate.adm@fortis.com

Le formulaire doit avoir été reçu à Bruxelles pour le 21 avril 2009 au plus tard. Tenez donc compte des délais d'expédition (les envois vers l'étranger requièrent un délai plus long).

Pour autant que la procuration lui soit parvenue dans les temps, Fortis SA/NV s'assurera que vos actions soient bloquées. Il vous incombe d'informer votre mandataire et de lui adresser les lettres d'accès avant l'Assemblée générale de Fortis SA/NV à Gand.

En ce qui concerne le démantèlement de Fortis, suite à l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles du 31 mars 2009 (point 2 à l'ordre du jour : Projet avec BNP Paribas)

Veuillez noter que seule l'Assemblée Générale de Fortis SA/NV en Belgique est tenue d'appliquer les restrictions en nombre d'actions donnant droit au vote. Ces restrictions pourraient toutefois ne pas être d'application le jour de l'Assemblée Générale dans le cas où cet arrêt serait réformé avant la tenue de l'Assemblée de Fortis SA/NV.

Vous pourrez voter :

- pour autant que vous étiez actionnaire à la date du 14 octobre 2008,
- et ce, à concurrence du nombre d'actions dont vous étiez titulaire à cette date **et dont vous êtes toujours titulaire à la date de blocage.**

Concrètement, pour ce point, vous pourrez donc voter pour le plus petit des deux nombres : le premier au 14/10/2008 et le deuxième à la date de blocage.

Par exemple, vous disposiez de 1000 actions au 14/10/2008 et vous en possédez actuellement 750 (parce que vous en avez vendu 250) : pour le point 2, vous pourrez donc voter pour 750 actions (le plus petit des 2 nombres).

Ce nombre d'actions autorisées pour le vote du point 2 de l'ordre du jour devra être mentionné par votre intermédiaire financier sur le document de blocage des actions. Votre conseiller habituel pourra bien entendu vous aider à le déterminer.

Actionnaires inscrits au registre des actionnaires / Détenteurs d'actions nominatives aux Pays-Bas

Assemblée générale de Fortis N.V. – Utrecht

Quelles sont les formalités à accomplir pour pouvoir participer à l'Assemblée générale de Fortis N.V. à Utrecht ?

Fortis N.V. vous adressera par courrier une convocation à l'Assemblée générale, accompagnée des formulaires d'inscription et de procuration.

Complétez le **formulaire d'inscription** (cases en couleur). Vérifiez le nom et les coordonnées renseignés ainsi que le nombre d'actions Fortis dont vous disposez actuellement (que Fortis bloque dans le registre pour votre compte). N'oubliez pas de signer le formulaire.

Envoyez ensuite le formulaire dûment complété et signé de l'une des manières suivantes à Fortis avant l'Assemblée générale de Fortis N.V. à Utrecht :

Par courrier timbré :

Fortis SA/NV
Corporate Administration - 1WA2A
Rue Royale 20
1000 Bruxelles
Belgique

Par télécopie :

Au numéro +32 2 565 55 15

Par courrier électronique :

Scannez le formulaire complété et signé et envoyez-le à corporate.adm@fortis.com

Le formulaire doit être en la possession de Fortis N.V. pour le 21 avril 2009 au plus tard. Tenez donc compte des délais d'expédition. **L'adresse postale est une adresse à Bruxelles, Belgique** (les envois vers l'étranger requièrent un délai plus long).

Après réception du document, Fortis N.V. (via Fortis SA/NV à Bruxelles) se chargera du traitement de votre enregistrement et de l'impression des lettres d'accès. Ces dernières vous seront adressées par Fortis N.V. (via Fortis SA/NV à Bruxelles).

Comment donner procuration en vue de l'Assemblée générale de Fortis N.V. à Utrecht ?

Fortis N.V. vous adressera par courrier une convocation à l'Assemblée générale, accompagnée des formulaires d'inscription et de procuration.

Complétez le **formulaire de procuration** (cases en couleur). Vérifiez le nom et les coordonnées renseignés ainsi que le nombre d'actions Fortis dont vous disposez actuellement (que Fortis bloque dans le registre pour votre compte). N'oubliez pas de signer le formulaire.

Envoyez ensuite le formulaire dûment complété et signé de l'une des manières suivantes à Fortis avant l'Assemblée générale de Fortis N.V. à Utrecht :

Par courrier timbré :

Fortis SA/NV
Corporate Administration - 1WA2A
Rue Royale 20
1000 Bruxelles
Belgique

Par télécopie :

Au numéro +32 2 565 55 15

Par courrier électronique :

Scannez le formulaire complété et signé et envoyez-le à corporate.adm@fortis.com

Le formulaire doit être en la possession de Fortis N.V. pour le 21 avril 2009 au plus tard. Tenez donc compte des délais d'expédition. **L'adresse postale est une adresse à Bruxelles, Belgique** (les envois vers l'étranger requièrent un délai plus long).

Après réception du document, Fortis N.V. (via Fortis SA/NV à Bruxelles) se chargera du traitement de votre enregistrement et de l'impression des lettres d'accès. Ces dernières vous seront adressées par Fortis N.V. (via Fortis SA/NV à Bruxelles).

Il vous incombe d'informer vos mandataires et de leur adresser les lettres d'accès avant l'Assemblée générale de Fortis N.V. à Utrecht.

Assemblée générale de Fortis SA/NV – Gand

Quelles sont les formalités à accomplir pour pouvoir participer à l'Assemblée générale de Fortis SA/NV à Gand ?

Fortis SA/NV vous adressera par courrier une convocation à l'Assemblée générale, accompagnée des formulaires d'inscription et de procuration.

Complétez le **formulaire d'inscription** (cases en couleur). Vérifiez le nom et les coordonnées renseignés ainsi que le nombre d'actions Fortis dont vous disposez actuellement (que Fortis bloque dans le registre pour votre compte). N'oubliez pas de signer le formulaire.

Envoyez ensuite le formulaire dûment complété et signé de l'une des manières suivantes à Fortis avant l'Assemblée générale de Fortis SA/NV à Gand :

Par courrier timbré :

Fortis SA/NV
Corporate Administration - 1WA2A
Rue Royale 20
1000 Bruxelles
Belgique

Par télécopie :

Au numéro +32 2 565 55 15

Par courrier électronique :

Scannez le formulaire complété et signé et envoyez-le à corporate.adm@fortis.com

Le formulaire doit être en la possession de Fortis SA/NV pour le 21 avril 2009 au plus tard. Tenez donc compte des délais d'expédition. **L'adresse postale est une adresse à Bruxelles, Belgique** (les envois vers l'étranger requièrent un délai plus long).

Après réception du document, Fortis SA/NV se chargera du traitement de votre enregistrement et de l'impression des lettres d'accès. Ces dernières vous seront adressées par Fortis SA/NV

Comment donner procuration en vue de l'Assemblée générale de Fortis SA/NV à Gand ?

Fortis SA/NV vous adressera par courrier une convocation à l'Assemblée générale, accompagnée des formulaires d'inscription et de procuration.

Complétez le **formulaire de procuration** (cases en couleur). Vérifiez le nom et les coordonnées renseignés ainsi que le nombre d'actions Fortis dont vous disposez actuellement (que Fortis bloque dans le registre pour votre compte). N'oubliez pas de signer le formulaire.

Envoyez ensuite le formulaire dûment complété et signé de l'une des manières suivantes à Fortis avant l'Assemblée générale de Fortis SA/NV à Gand :

Par courrier timbré :

Fortis SA/NV
Corporate Administration - 1WA2A
Rue Royale 20
1000 Bruxelles
Belgique

Par télécopie :

Au numéro +32 2 565 55 15

Par courrier électronique :

Scannez le formulaire complété et signé et envoyez-le à corporate.adm@fortis.com

Le formulaire doit être en la possession de Fortis SA/NV pour le 21 avril 2009 au plus tard. Tenez donc compte des délais d'expédition. **L'adresse postale est une adresse à Bruxelles, Belgique** (les envois vers l'étranger requièrent un délai plus long).

Après réception du document, Fortis SA/NV à Bruxelles se chargera du traitement de votre enregistrement et de l'impression des lettres d'accès à l'intention de vos mandataires. Les lettres d'accès vous seront adressées par Fortis SA/NV à Bruxelles.

Il vous incombe d'informer vos mandataires et de leur adresser les lettres d'accès avant l'Assemblée générale de Fortis SA/NV à Gand.